



## Conseil économique et social

Distr. générale  
11 juin 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Quarante et unième session

11 juin-6 juillet 2001

Point 5 b) de l'ordre du jour

**Questions de coordination : mise en oeuvre  
de l'Initiative spéciale pour l'application du Nouvel Ordre  
du jour des Nations Unies pour le développement  
de l'Afrique dans les années 90**

### Évaluation indépendante de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

#### Note du Secrétaire général<sup>1</sup>

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir ci-joint aux membres du Comité du programme et de la coordination ses observations sur le rapport intitulé « Évaluation indépendante de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique » (E/AC.51/2001/6).

À la suite de l'examen à sa quarantième session (5-30 juin 2000) du rapport d'activité du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a demandé qu'une évaluation indépendante portant sur les cinq années de mise en oeuvre de l'Initiative spéciale soit menée et lui soit présentée à sa quarante et unième session. Le présent rapport d'évaluation de consultants indépendants, qu'ont fait établir l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif de la CEA, en leur qualité de Coprésidents de l'Initiative spéciale, a été présenté séparément au CPC.

La principale recommandation est qu'il faudrait abandonner l'Initiative spéciale. À l'exception de l'UNESCO, qui a jugé que le rapport avait des implications de très grande portée et a indiqué qu'elle pourrait saisir son conseil d'administration de la question avant de formuler quelque observation, les organismes des Nations

---

<sup>1</sup> L'évaluation figurant dans le document E/AC.51/2001/6 reflète les opinions indépendantes de trois experts. Si la note du Secrétaire général présente un aperçu général de l'évaluation, plusieurs observations et commentaires ont été formulées par les experts en leur qualité d'experts indépendants et ne correspondent pas nécessairement à l'opinion du Secrétaire général.

Unies qui ont formulé leurs observations sur le rapport d'évaluation sont d'accord avec ses conclusions et la principale recommandation, à savoir que « l'Initiative spéciale devrait être abandonnée et cesser ses activités au moment approprié, qui devra être déterminé par les organes de décision de l'ONU ». (La FAO, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF, l'ONUDI, l'OMS et la Banque mondiale ont formulé des observations sur le rapport.)

Il convient de rappeler que l'Initiative spéciale pour l'Afrique est une réponse du système des Nations Unies à la demande figurant au paragraphe 39 du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (résolution 46/151, annexe), dans lequel il est indiqué que le système des Nations Unies devrait jouer un rôle majeur dans son application, en mettant au point dans leurs domaines respectifs des programmes particuliers destinés à l'Afrique qui soient compatibles avec les éléments du Nouvel Ordre du jour. L'Initiative spéciale est également une réponse à la demande que le CPC a formulée dans le programme 45 du plan à moyen terme 1992-1997, selon laquelle un plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique doit être élaboré pour servir de mécanisme de coordination des activités du système des Nations Unies en Afrique. L'évaluation finale du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 étant prévue pour 2002, le moment semble bien choisi pour procéder à un examen critique de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique.

Les organismes des Nations Unies qui ont formulé des observations sur le rapport d'évaluation ont dans l'ensemble convenu que les objectifs de l'Initiative spéciale étant actuellement absorbés plus efficacement par les mécanismes de coordination existants et prévus, lesquels sont davantage axés sur les pays et permettent de faire face aux problèmes que rencontre le continent en matière de développement, la poursuite de l'Initiative spéciale ne dégage aucune valeur ajoutée. Une référence particulière a été faite aux mécanismes de coordination tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le réseau des coordonnateurs résidents et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, qui ont récemment contribué à améliorer la coordination interinstitutions au niveau des pays.

La plupart des organisations ont reconnu que certains des modules de l'Initiative spéciale ont mieux fonctionné que d'autres. À cet égard, il a été suggéré que les conclusions et recommandations du rapport auraient pu bénéficier d'un examen plus détaillé des échecs et problèmes au niveau de domaines d'intervention spécifiques.

En formulant les observations sur les recommandations relatives à la définition d'une nouvelle approche, un certain nombre d'institutions ont convenu de la nécessité d'un dialogue, mais ont mis en garde contre la création d'une nouvelle structure de plus et ont recommandé que cette occasion soit saisie pour rationaliser les structures résultant d'autres initiatives sur l'Afrique. Il a été suggéré que des indicateurs et des points de référence soient établis pour mesurer les progrès accomplis en matière de coordination interinstitutions.

Il ressort clairement du rapport d'évaluation et des observations formulées par les organismes des Nations Unies que malgré son potentiel, le programme de l'Initiative spéciale n'a eu qu'une incidence limitée en raison essentiellement des divers aspects de sa conceptualisation et de sa planification. Ces aspects sont notamment l'approche du sommet à la base, le degré de scepticisme que manifestent

les organismes des Nations Unies quant aux améliorations tangibles pouvant découler de l'Initiative spéciale, la confusion au sujet de la mobilisation des ressources pour le financement des programmes de l'Initiative, l'absence d'incitations à collaborer au sein et en dehors du système des Nations Unies et un manque d'harmonisation avec les autres mécanismes de coordination des Nations Unies.

Les plus hautes autorités officielles des Nations Unies ont apporté constamment leur appui et leurs conseils à l'Initiative spéciale. Le Secrétaire général de l'époque a vivement exprimé son appui à l'Initiative spéciale lors de son lancement en mars 1996. Lorsque le nouveau Secrétaire général a pris ses fonctions à la fin de 1996, les plus hautes autorités de l'Organisation ont continué de soutenir vigoureusement l'Initiative spéciale. Dans son message à la Conférence des ministres de la CEA et dans sa déclaration à la Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA en 1997, le Secrétaire général a présenté l'Initiative spéciale comme un cadre de mobilisation et d'harmonisation de l'assistance du système des Nations Unies pour l'Afrique. En mars 1998, il a envoyé au système des Nations Unies un message sur le thème « L'Initiative spéciale pour l'Afrique doit réussir ». En 1999, la Vice-Secrétaire générale a présidé une importante réunion de coordination de haut niveau à Nairobi, au cours de laquelle a été prise la décision critique d'utiliser l'Initiative spéciale pour l'Afrique comme mécanisme de coordination des activités du système des Nations Unies en Afrique. Elle a par ailleurs énoncé un plan clair à cet égard, qui a été approuvé par le Comité administratif de coordination en octobre 1999. Toutefois, au niveau des institutions et sur le terrain, certaines des initiatives ont été diffusées en raison de la multiplicité des initiatives concernant l'Afrique. Ce caractère diffus est probablement ce à quoi il est fait allusion dans les observations sur la direction dans le rapport d'évaluation.

L'évaluation indépendante de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique a offert à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires de développement une importante occasion. Il incombe à toutes les parties concernées d'absorber les précieux enseignements tirés de l'expérience de l'Initiative spéciale et d'en tenir compte dans l'élaboration de tous les mécanismes de coordination futurs pour les activités des Nations Unies en Afrique.